

— Quels Sauvages ?

— Mais les Sauvages du haut Saint-Laurent, de l'Ottawa et même du Haut-Canada, car ils avaient adopté cette coutume depuis 1608 et surtout après le voyage que Champlain avait fait à l'île des Allumettes en 1613, ensuite au lac Huron en 1615.

— Ainsi vous pensez que c'était une bonne mesure, dès 1633, que de fonder un poste au-dessus de Québec, dit le notaire Fortin ?

— Sans doute. La traite ne devait pas attendre la venue des Sauvages, elle devait aller au devant de ceux-ci. En tous temps et en tout pays, le commerce s'est porté en avant. J'aime à dire, par exemple, que les missionnaires (catholiques) ont souvent précédé le commerce dans les contrées nouvelles et ont facilité ses opérations par les amitiés qu'ils avaient formées avec les peuples barbares. Honneur à ceux qui se dévouent pour le salut des âmes et profit pour ceux qui suivent leurs traces en portant des marchandises. Telle est l'histoire. Chez nous, les Récollets et les Jésuites ont connu le pays avant les gens du trafic. Dès 1615, Champlain avaient amené des Récollets. En 1625 arrivèrent les Jésuites. En 1632 les Jésuites revinrent seuls et se lancèrent dans ces grandes courses, ces